

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Restauration Collective
-
Autorisation de signer les actes contractuels

L'an deux mille dix ;

Le 6 décembre 2010 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **TORNATORE, Maire.**

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/12/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT –
BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX**

**REPRESENTES : Mr KAIL par Mme FOURNY
Mr YACOUB par Mr DUJON**

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Claudine BENABEN

Le Maire,

Rappelle que le marché de service concernant "la restauration collective" conclu avec la Société SNRH en décembre 2009 n'a pas été reconduit pour l'année 2010, cette société n'ayant pas donné entière satisfaction à la commune.

Aussi, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 05/10/2010 afin de conclure un nouveau marché de restauration collective à compter du 13 décembre 2010 pour un an, avec une possibilité de reconduire le marché 3 fois.

Suite à cet appel d'offres, une seule offre a été déposée. L'offre du candidat ayant été déclarée conforme, celle-ci a pu être analysée. Au vu de l'analyse de l'offre, la commission d'appel d'offres du groupement, réuni le 19/11/2010 a retenu le candidat suivant :

**SOGERES
45-47, bld de la Madeleine
06000 Nice**

L'offre de base présentant un cout financier trop important par rapport aux prix pratiqués jusqu'alors et ne pouvant faire supporter cette augmentation aux parents d'élèves, la commission a décidé de retenir la variante n°3 à l'offre de base.

Cette variante consiste à livrer les repas la veille l'après-midi et à proposer des repas composés à 70 % de produits BIO et labellisés.

La variante n°3 - dénommée : livraison la veille l'après midi et produit 70%

Prix du repas CLSH/école HT :	3.55 €
Prix du goûter matin HT :	0.41 €
Prix du goûter soir HT :	0.41 €
Prix du repas enfant crèche HT	3.33 €
Prix du repas crèche (bébés) HT	3.30 €
Prix du goûter crèche HT	1.48 €
Pris du repas adulte HT	4.71 €
Repas faisant l'objet d'un PAI HT	8.26 €

Vu le code des marchés publics,

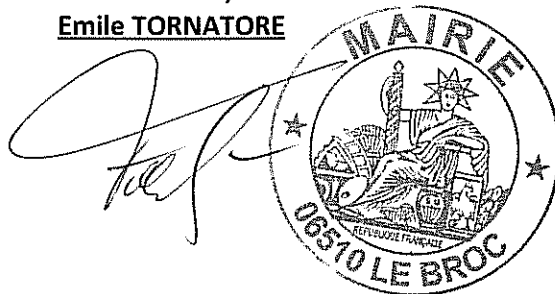
Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19/11/2010.

Le Maire propose à l'assemblée

- D'approuver l'acte d'engagement tel qu'il sera signé ainsi que l'ensemble des pièces du marché
- De l'autoriser à signer le marché avec la société SOGERES et toutes les pièces contractuelles à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 14/12/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 14/12/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication